**Zeitschrift:** Revue suisse de photographie

Herausgeber: Société des photographes suisses

**Band:** 17 (1905)

Rubrik: Correspondance de France

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

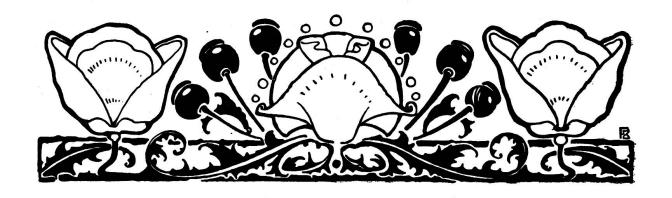
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 26.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



## Correspondance de France



Plus il y a de lumière et moins on travaille. — La photographie documentaire réclame ses droits partout. Une entente commune s'impose. Le congrès de Liège aurait pu amener une solution dans ce sens. — Photométrographie appliquée à l'authentification des objets d'art ou des objets de valeur. — Le procédé des écrans multiples groupés en nombre infini sur une seule plaque sensible, appelé à remplacer l'œuvre sélective à l'aide de trois écrans séparés et de trois poses successives. — Modification apportée à la méthode Lippmann en vue de tirages d'après un prototype. — Quelle serait la conséquence utile des perfectionnements apportés aux procédés d'impression en couleurs par décoloration?

L'été semble être le moment où l'on travaille le moins en dépit de l'abondance de lumière si favorable aux études et recherches photographiques.

Non pas que l'on use moins de plaques qu'en toute autre saison. A ce point de vue la consommation doit être bien plus considérable. Mais il s'agit pour nous d'œuvres photographiques susceptibles de conduire à des perfectionnements, et même à des inventions nouvelles pouvant également donner lieu à des applications d'une autre sorte.

Il est vrai que la chaleur, en poussant le plus grand nombre des citadins à prendre la clé des champs, est cause d'un chômage à peu près général de la part des groupements photographiques, d'où résulte une grande disette de communications intéressantes.

Il y a lieu d'ailleurs d'observer que plus on va et moins est important le nombre des nouveautés à enregistrer. L'art photographique s'est tellement perfectionné qu'il est très difficile, en dehors de considérations purement spéculatives, d'arriver à innover sans cesse. Un jour viendra, même, où les progrès se feront tellement rares qu'on devra se borner à vivre sur le fond courant sans espérer trouver beaucoup mieux.

Nous n'en sommes certes pas encore là et il reste bien des portes ouvertes sur de continuelles améliorations.

Nous constatons avec le plus grand plaisir que la photographie documentaire gagne du terrain, après avoir été l'objet d'une sorte d'indifférence fâcheuse.

Partout on en entend parler; çà et là des collections sont en voie de formation, mais jusqu'ici, hélas! sans aucune vue commune; chacun tire de son côté, mais cet état de choses subira certainement une modification heureuse et l'on doit être déjà satisfait de constater que l'idée fait son chemin. Un jour viendra où plus d'unité s'imposera.

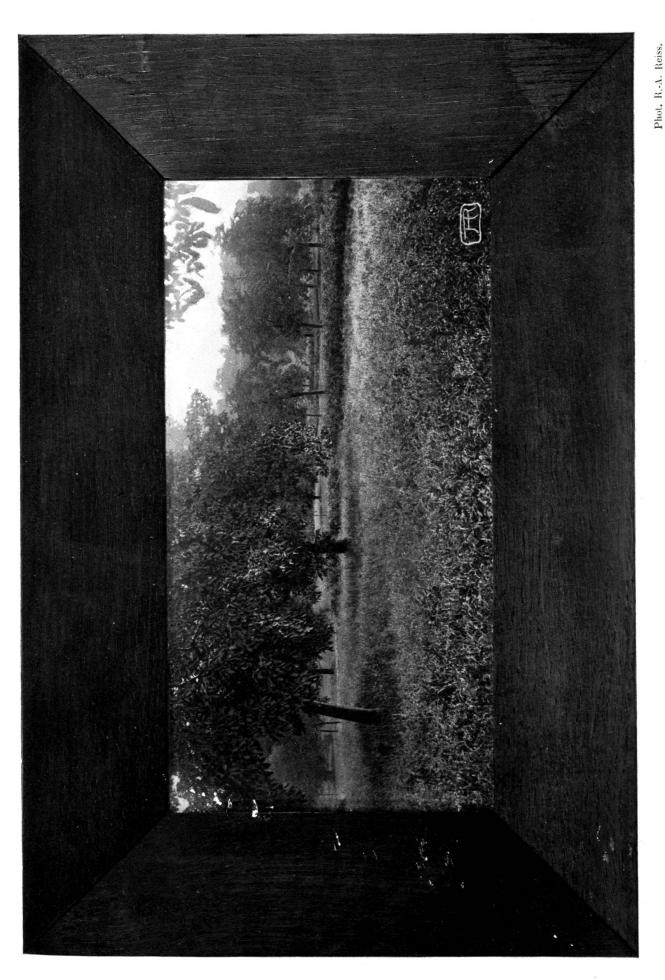
Pour prendre un exemple, citons la Société photographique de Marseille qui, sans un concert préalable avec d'autres œuvres analogues, a organisé le dépôt des documents photographiques à la bibliothèque municipale.

Evidemment il eût été préférable de procéder au préalable à une entente avec les autres associations visant un même objet. Ne serait-ce que pour adopter une même classification, pour établir un service d'échange.

Toutefois, le fait principal se produisant, il y a lieu d'espérer qu'on arrivera à se mettre d'accord sur les divers points intéressants du fonctionnement.

Précisement cette question a dû être soulevée au Congrès photographique de Liège. Nous avons eu le vif regret de ne pouvoir y assister mais nous aimons à croire que la photographie documentaire y aura trouvé des zélateurs convaincus et qu'ils y auront semé les germes





féconds d'une entente future en même temps que le principe d'une discipline nécessaire.

L'union fait la force. Ce dicton est toujours juste et, pour l'objet qui nous occupe, on ne saurait trop apprécier à sa grande valeur l'union, sur des bases identiques, de toutes les associations vouées à la recherche et à la conservation des documents photographiques.

\*

Tout récemment, à propos de l'authentification des œuvres d'art ou autres, on parlait d'y appliquer la méthode de métrophotographie et d'anthropométrie.

Il n'y aurait, en effet, plus la moindre discussion et surtout la moindre erreur possible, si chaque œuvre d'art, chaque objet précieux pouvait être représenté dans une collection documentaire par sa photographie complétée par une sorte d'état civil, indiquant les originaux, leurs auteurs ou possesseurs, la succession des divers possesseurs, la date du dépôt.

Dans un intéressant article relatif à cette question, on demandait qu'un office de ce genre pût être créé à l'état privé, en toute indépendance d'une gestion officielle.

A notre humble avis il semblerait préférable que l'office d'authentifications fût, comme un des services annexes d'une collection d'archives photographiques documentaires, organisé au sein d'un établissement national.

Jamais une affaire privée ne pourra donner les garanties de pérennité que seul peut présenter un établissement national. C'est pourquoi le caractère officiel s'impose. C'est celui qui donne les plus sérieuse garanties non seulement de durée mais aussi d'impersonnalité. Il ne faut pas l'oublier, les falsifications d'œuvres d'art peuvent se produire des centaines d'années après le décès de leurs auteurs et, en cas d'un contrôle nécessaire, comment espérer qu'un établissement privé existerait encore après deux ou trois siècles postérieurs à la date du dépôt.

Combien y a-t-il d'affaires privées susceptibles d'une pareille durée?

Nous avons, il n'y a pas longtemps, remarqué la publication d'un nouveau procédé de photographie de couleurs, basé sur l'emploi d'écrans multiples, formés par des raies de diverses couleurs comme dans le procédé Joly, de Dublin.

Il semble que l'on attend beaucoup de ce mode de sélection des couleurs qui présente l'avantage de réduire la photographie des couleurs à une seule pose sur une seule plaque.

Evidemment ce serait une grande simplification de la méthode des trois poses successives à travers trois écrans différents.

L'avenir, un avenir prochain, semble appartenir à cette méthode qui, entre des mains habiles, a donné déjà d'admirables résultats. Nous en parlons de visu et non par ouï-dire. A coup sûr, dès que de pareilles préparations feront partie du domaine courant de la vente, les amateurs soigneux, les artistes auront un charmant moyen de rapporter de leurs excursions d'incomparables croquis, leur donnant à la fois l'impression du dessin et de la couleur.

Nous savons bien qui arrivera bon premier dans cette voie et nous n'hésitons pas à croire au succès complet de cet admirable procédé.

Du côté de la photographie directe des couleurs, procédé Lippmann, il y a également du nouveau. La presse a reproduit la communication faite à l'Académie des Sciences par ce savant éminent; il ne s'agit de rien moins que d'un procédé permettant, un prototype en couleur une fois obtenu, d'en tirer des copies par contact. La chose n'est peut-être pas bien mûre encore mais elle tend à s'améliorer. Ce serait un progrès d'une très grande importance.

Il paraît, à ce propos, que l'on pourrait aussi arriver à tirer des épreuves en couleurs par contact, d'après le prototype sur écrans mul-

\* \* \* tiples. Le procédé de décoloration du docteur Neuhauss, par exemple, semblait devoir conduire à un résultat de cette sorte.

Par ces quelques indications sommaires on voit que la question des couleurs ne chôme pas.

C'est là l'avenir de notre art auquel on peut prédire, pour une époque assez prochaine, des destinées encore plus brillantes et des applications d'une utilité encore plus grande et d'un charme inexprimable.

Paris, juillet 1905.

Léon VIDAL.

